



Mesnil-Roc'h, le 23 mars 2020

Objet : crise sanitaire COVID-19

Chers habitants de Mesnil-Roc'h,

Nous vivons depuis quelques semaines une pandémie exceptionnelle de par son ampleur, sa rapidité de propagation et sa létalité. Face à cette crise sanitaire, le gouvernement prend des mesures strictes afin de limiter les risques pour la population. Nous devons appliquer ces règles de confinement avec rigueur ; pour nous protéger et pour protéger les autres. Le premier mot d'ordre est « **Restez chez vous** ».

Dans ce contexte, la municipalité a réorganisé ses services.

L'ensemble des bâtiments publics et aires de jeux est fermé au public jusqu'à nouvel ordre.

Les mairies sont fermées au public, mais une permanence téléphonique est assurée à la mairie de Saint-Pierre-de-Plesguen au **02 99 73 90 01** du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h. Vous pouvez aussi nous laisser un message sur la boîte mail de la mairie : accueil@mesnilroch.bzh.

Le CCAS assure également une permanence et continue à faire fonctionner les services d'aide à domicile et de portage de repas. Vous pouvez les joindre au **02 99 73 94 78** ou leur adresser un mail à l'adresse suivante : ccas@mesnilroch.bzh.

Les élus mettent aussi à votre disposition une ligne téléphonique : **06 33 03 48 20** que vous pouvez joindre à tout moment.

Pour les personnes âgées isolées ou ne pouvant se déplacer et les personnes en situation précaire, les élus, avec le personnel du CCAS, ont mis en place une cellule d'accompagnement et une plateforme d'appel téléphonique. Tous les 3 jours, ils appelleront pour prendre des nouvelles et proposer leurs services (courses alimentaires, médicales, ou autres).

Si vous n'avez pas été appelé et que vous avez besoin, n'hésitez pas à contacter le standard de la mairie au **02 99 73 90 01** ou le standard du CCAS au **02 99 73 94 78**.

Nous comptons aussi sur chacun d'entre vous pour être vigilants avec vos voisins. Une attention, une proposition de services aideront chacun à tenir pendant cette difficile période.

Nous vous invitons à vous connecter régulièrement sur le site internet de la commune : mesnilroch.bzh et sur la page Facebook qui vient d'être ouverte : Mesnil-Roc'h Communication. Vous y trouverez des informations mises à jour quotidiennement. Laissez-nous également vos questions.

Le confinement n'est pas facile à vivre, nous qui sommes habitués à sortir au gré de nos envies. Mais il est vraiment indispensable que chacun le respecte : pour vous, pour vos proches. A tous ceux qui sont en 1^{ère} ligne, personnel de santé, personnel d'aides à domicile, salariés qui assurent nos approvisionnements et les services vitaux de ce pays, les personnels réquisitionnés, nous leur adressons tout notre soutien. Pour eux, limitons nos déplacements au strict minimum ; en faisant les courses pour votre famille et pour vos voisins. Dans un même village, une seule personne peut aller chercher du pain pour plusieurs familles. Retrouvons cette solidarité qui a permis à notre pays de se relever face aux crises majeures.

Dans ces temps de confinement, les marques de soutien, de sympathie sont importantes. Que les enfants puissent nous faire des dessins que nous transmettrons aux personnes isolées, à nos résidents de l'EHPAD. A vous cuisiniers, cuisinières, envoyez-nous vos recettes simples et savoureuses. Nous les mettrons en ligne. Toutes vos idées et attentions seront bonnes à prendre : scanner, envoyer sur le site de la mairie et on relayera.

Pour ceux et celles qui ont besoin de sortir de leur domicile, l'attestation de déplacement est à remplir. L'attestation de déplacement dérogatoire n'est valable que pour une seule personne et pour un seul déplacement uniquement ; il faudra donc la renouveler à chaque changement de motif de déplacement. Cette attestation doit demeurer exceptionnelle et n'est valable que pour les cas de stricte nécessité. Elle doit être présentée à chaque contrôle avec un justificatif d'identité. Pour les personnes qui n'auraient pas d'ordinateur et/ou imprimante, sachez qu'il est possible de :

1. recopier l'attestation de déplacement à la main, sur feuille libre,
2. récupérer quelques feuilles d'attestation à la mairie de Saint-Pierre-de-Plesguen, dans les commerces alimentaires et débits de tabac de nos communes et à la pharmacie.

Vous pouvez retrouver les informations sur le site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.

Si vous êtes malade, prenez d'abord contact avec votre médecin. Il vous indiquera la marche à suivre. Ne vous déplacez pas directement au cabinet.

Nous sommes au début de la crise. Au gré des évolutions, nous nous adapterons pour vous accompagner au mieux. Les agents de la commune, les élus se tiennent prêts pour assurer la continuité du service et répondre aux besoins de la population. Soyons solidaires et à l'écoute pour le bien de chacun. Nous ne pourrons le faire qu'ensemble ; prudents et attentionnés les uns envers les autres.

Sachant compter sur votre civisme et votre sens des responsabilités pour la protection de chacun et de tous, recevez, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Christelle Brossellier,

Maire de Mesnil-Roc'h.



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.